



AVIS DE COURSE

Championnat de France Europe
Grade 3
National Europe
Grade 4
22 au 25 octobre 2020
Arcachon
Cercle de la Voile d'Arcachon

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe Prescriptions
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE[DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation Word Sailing 20.9.2 s'applique ([voir texte](#))

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Le national est ouvert à tous les bateaux de la Classe Moth Europe, à **jour de leur cotisation à l'Association Française des Europes**

<https://www.europeclass.fr/association-francaise-moth-europe-adhesion-licence-cotisation/>

- 3.2 Le Championnat de France de la Classe Europe Open ou Femme et Homme est réservé aux participant(e)s licencié(e)s à la FFVoile, et se fera par extraction du classement général sans recalcul des points.

Championnat de France/NationalMoth EUROPE 2020 – Cercle de la Voile d'Arcachon

Le titre Open ne sera délivré que s'il y a au moins 30 bateaux inscrits.

Un titre féminin sera décerné si le nombre de participantes est d'au moins 15. A défaut, il restera Open.

S'il y a un titre féminin, un titre masculin pourra être délivré que s'il y a 30 bateaux inscrits. A défaut, il restera un titre Open.

3.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.e-cotiz.com/app/site/13543-national-europe-2020>

jusqu'au 20 octobre 2020 délai de rigueur.

3.4 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Clubmention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité. **Une attention particulière sera portée sur les numéros de voile (nombre de chiffres – emplacement-lisibilité [DP])**

3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants :

	Montant jusqu'au 09/10/2020	Montant à partir du 10/10/2020
Espoirs nés après le 01/01/2001	60€	80€
Adultes	80 €	100 €

5. PROGRAMME

Hors courses : Entraînements organisés par l'AFE, les 19, 20 et 21/10/2020

Jauge et confirmation d'inscription

Le passage devant le jaugeur est un préalable obligatoire avant la confirmation des inscriptions.

Programme	Date	Heure
Jauge	21/10/2020	09 h 00-17h 00
Jauge	22/10/2020	09 h 00-11 h 00
Confirmation des Inscriptions	21/10/2020	09 h 00-17 h 00
Confirmation des Inscriptions	22/10/2020	09 h 00-12 h 00

Programme à terre, sous réserve des contraintes sanitaires du moment :

Date	
22/10/2020	Pot d'accueil au retour des coureurs
23/10/2020	Dîner coureurs à 19 h30. Pour les accompagnants, le coût sera de 15 € payable en ligne lors de l'inscription
25/10/2020	Remise des prix et pot dès que possible après la fin des courses

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
22/10/2020	14 h 00
23/10/2020	10 h 00
24/10/2020	10 h 00
25/10/2020	10 h 00

Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13 h 30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront en ligne sur le mini site : www.cdf-arcachon-2020.europeclass.fr

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 La zone de course est située entre Péreire et Bélisaire, à l'ouest d'Arcachon.

8. CLASSEMENT

8.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 (a) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

9. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10. PRIX

Les trois premiers des championnats de France se verront remettre les médailles d'or, argent et bronze.

Selon la participation, pourront être récompensés, les catégories :

- Espoir (19 ans et moins dans l'année)
- Master (35 ans et plus dans l'année)
- Grand Master (50 ans et plus dans l'année)
- Super Master (60 ans et plus dans l'année)
- Légende (70 ans et plus dans l'année)

Un prix de l'élégance sera décerné au plus beau bateau engagé dans le championnat, selon des critères définis par l'Autorité Organisatrice..

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'AO, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à l'épreuve et ce sans limitation de durée.

13. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

13.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- o Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- o Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

- o Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

13.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement informer l'autorité organisatrice et se retirer de la course.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : contact@voile-arcachon.org ou 05 56 83 83 85

Le mini site consacré à l'épreuve : www.cdf-arcachon-2020.europeclass.fr

Hébergements :

- office du tourisme : www.arcachon.com
- Camping d'Arcachon: www.camping-arcachon.com
- La dune : <http://ladune-arcachon.fr/>

HORAIRE DES MAREES

Port de	Date	Pleine mer	Basse mer	Coefficient
Arcachon	22/10/2020	10h08	16h13	58
Arcachon	23/10/2020	11h11	17h09	43
Arcachon	24/10/2020	12h32	18h30	39
Arcachon	25/10/2020	12h53	18h58	40

Passage de UTC+2 à UTC+1 dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 octobre

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf